



PRÉSIDENTIE DU / PRESIDENCY OF
LUXEMBOURG
CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE
11/2024 - 05/2025

High-Level Conference for Ombudsperson Institutions and National Human Rights Institutions (NHRIs) **27-28 March 2025**

Declaration by the Presidency of the Committee of Ministers

As part of the first priority of its Presidency of the Committee of Ministers, which aims to champion joint standards and policies as key levers against democratic backsliding and increasing threats in Europe, Luxembourg wanted to work in particular on the protection of key actors representing and defending the rule of law and democracy. These actors include Ombudsperson institutions and national human rights institutions (NHRIs). The Presidency therefore co-organised, with the Council of Europe's Human Rights Directorate, a high-level conference for these institutions and their networks, which took place on 27 and 28 March 2025 in Strasbourg.

NHRIs and Ombudsperson institutions are key partners for the Council of Europe in the defence, at national level, of our fundamental values and common standards. The conference confirmed that they play a crucial role in the implementation of the European Convention on Human Rights and other conventions, and in the protection and promotion of human rights, inter alia by raising public awareness, proposing changes to legislation and policies where necessary, and defending citizens. They also help to protect other human rights defenders and to provide a safe and enabling space for civil society. However, they continue to face complex working conditions, sometimes under threat and pressure.

The Council of Europe has a relevant standard-setting framework to help develop and strengthen these institutions and to cooperate with them: on the one hand, the Venice Commission's Venice Principles and Recommendation [CM/Rec\(2019\)6](#) of the Committee of Ministers to member States on the development of the Ombudsman institution ; and on the other hand, Recommendation [CM/Rec\(2021\)1](#) of the Committee of Ministers to member States on the development and strengthening of effective, pluralist and independent national human rights institutions, which complements the United Nations Paris Principles.

The Luxembourg Presidency of the Committee of Ministers welcomes the well-established interaction between the Council of Europe and these institutions, as well as with their networks, both at the political level and in terms of standard-setting, monitoring or cooperation activities.

Nevertheless, the conference demonstrated the usefulness of further strengthening this cooperation, in accordance with the Reykjavík Summit Declaration. In addition to the forthcoming review by the Steering Committee for Human Rights of the implementation of the two aforementioned recommendations, which will provide an opportunity to develop exchanges, several avenues could be explored. The essential role of Ombudsman institutions and NHRIs in defending and promoting human rights could be recalled at the next meeting of the Council of Europe's Foreign Affairs ministers. Conferences, such as the one held under the auspices of the Luxembourg Presidency, could be scheduled on a regular basis. New co-operation initiatives for the benefit of these institutions could be useful. In this respect, training sessions should be set up on artificial intelligence (Huderia Academy) and on the supervision of the execution of judgments of the European Court of Human Rights.



Conférence de haut niveau pour les institutions de l'Ombudsperson et les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) 27-28 mars 2025

Déclaration de la Présidence du Comité des Ministres

Dans le cadre de la première priorité de sa Présidence du Comité des Ministres visant à défendre les normes et politiques communes en tant que leviers essentiels pour lutter contre le recul démocratique et les menaces croissantes en Europe, le Luxembourg a notamment souhaité travailler sur la protection des acteurs clés représentant et défendant l'Etat de droit et la démocratie. Parmi ces acteurs figurent les institutions du médiateur (*Ombudsperson*) et les institutions nationales des droits humains (INDH). La Présidence a donc co-organisé avec la direction des droits humains du Conseil de l'Europe, une conférence de haut niveau pour ces institutions, ainsi que leurs réseaux, qui s'est déroulée les 27 et 28 mars 2025 à Strasbourg.

Les INDH et les institutions de l'Ombudsperson constituent des partenaires clés pour le Conseil de l'Europe dans la défense, au niveau national, de nos valeurs fondamentales et standards communs. La conférence a confirmé qu'elles remplissent en effet un rôle crucial dans la mise en œuvre de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et d'autres conventions, dans la protection et la promotion des droits humains, notamment en sensibilisant la population, en proposant les cas échant des modifications des législations et des politiques, et en défendant les citoyennes et citoyens. Elles contribuent aussi à protéger d'autres défenseurs des droits humains, ainsi qu'à un espace sûr et propice pour la société civile. Elles continuent toutefois à faire face à des conditions de travail complexes, subissant parfois des menaces et pressions.

Le Conseil de l'Europe dispose d'un cadre normatif pertinent pour aider au développement et au renforcement de ces institutions ainsi que pour coopérer avec elles : d'une part, les Principes de Venise de la Commission de Venise et la Recommandation [CM/Rec\(2019\)6](#) du Comité des Ministres aux États membres sur le développement de l'institution de l'Ombudsman ; et d'autre part, la Recommandation [CM/Rec\(2021\)1](#) du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes, qui complète les Principes de Paris des Nations Unies.

La Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres se félicite de l'interaction bien établie entre le Conseil de l'Europe et ces institutions, de même qu'avec leurs réseaux, tant au niveau politique, que concernant les travaux d'élaboration de normes, de

suivi des engagements ou les activités de coopération.

La conférence a néanmoins démontré l'utilité de renforcer encore cette coopération, conformément à la déclaration du sommet de Reykjavík. Au-delà de l'examen à venir par le Comité directeur pour les droits humains de la mise en œuvre des deux recommandations précitées, qui permettra de développer les échanges, plusieurs pistes pourraient être envisagées. Le rôle essentiel des institutions de l'Ombudsperson et des INDH dans la défense et la promotion des droits humains pourrait être rappelé lors de la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe. Des conférences, comme celle tenue sous les auspices de la Présidence luxembourgeoise, pourraient être prévues de manière régulière. De nouvelles actions de coopération menées au bénéfice de ces institutions pourraient être utiles. A cet égard, des sessions de formation devraient être mises en place en matière d'intelligence artificielle (académie Huderia) et de suivi de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme.
